

vertu de l'article 10 de la loi susdite? Dans la négative, pourquoi ce retard, et quand la nomination doit-elle être faite?

L'hon. M. TOLMIE (ministre de l'Agriculture): Six districts d'inspection dont chacun est confié à un inspecteur régional compétent des semences et des engrais alimentaires ont été organisés et l'inspection a commencé le 1er janvier 1921. La commission du service civil a nommé 31 inspecteurs de semences et des engrais alimentaires pour travailler sous la direction des inspecteurs régionaux. Trois cent soixante-quatorze certificats d'inscription de déchets industriels comestibles ont été émis. Le bulletin reproduisant la loi des engrais alimentaires pour les animaux et le règlement établi aux termes de cette loi a été distribué partout.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Grâce à une entente avec le ministère de la Santé, le Dr A. McGill, principal analyste des déchets industriels alimentaires sous le régime de la loi de 1909 continue à faire les analyses aux termes de la loi de 1920, concernant les engrais alimentaires.

QUAI DE SANDY-BEACH.

*M. LEMIEUX demande:

1. Combien de soumissions le département des Travaux publics a-t-il reçues pour les réparations à faire au quai de Sandy-Beach, comté de Gaspé?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de leurs soumissions respectives.

3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée?

L'hon. M. McCURDY (ministre des Travaux publics):

1, 2 et 3. Ces renseignements ne peuvent pas être fournis à présent, vu que l'entreprise n'est pas encore adjugée.

QUAI DE SAINT-VALIER

*M. FOURNIER demande:

1. Le Gouvernement sait-il que le quai de Saint-Valier, comté de Bellechasse, a été avarié en novembre 1918, et qu'il n'a pas encore été réparé?

2. Le Gouvernement se propose-t-il de recommander les réparations nécessaires, pour empêcher la ruine complète de ce quai?

3. Qu'est-ce qui a causé ces retards dans les réparations?

L'hon. M. McCURDY (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. L'affaire est à l'étude.

3. Les travaux n'ont pas pu être exécutés, vu qu'il n'y avait pas de crédit d'ouvert.

COMMISSION CANADIENNE D'AVIATION

M. PROULX demande:

1. Quels sont les noms des membres de la commission canadienne d'aviation et de l'association des corps canadiens d'aviation?

2. Combien de services ont été créés dans la commission d'aviation et les corps d'aviations? et quels sont-ils?

3. Quels appointements paye-t-on aux chefs de service?

4. Est-il vrai que les appointements des chefs de service varient selon le nombre des employés qu'ils ont?

5. Est-il vrai que les chefs de service reçoivent jusqu'à \$1,000 par année quand ils ont trente employés ou plus dans leur service respectif?

6. Combien de services comptent trente employés ou plus; et ces services ont-ils vraiment besoin d'autant d'employés?

7. Qui est censé dire combien d'employés sont nécessaires dans chaque service?

8. Qui est le chef responsable de la commission d'aviation, et s'occupe-t-il de son travail autant qu'il le devrait?

9. Pourquoi les appointements et les fonctions de certains fonctionnaires du corps d'aviation sont-ils réduits après une certaine durée de service?

10. Quelles mesures, s'il en est, sont prises pour appliquer la loi de tempérance d'Ontario dans le voisinage du camp Borden?

11. Si un particulier s'ennôle dans l'aviation comme mécanicien, quelle durée de travail réel donne-t-il aux moteurs et aux aéroplanes, et quel temps lui prennent les corvées et les exercices inutiles de peloton, que des instructeurs incompetents commandent?

12. Les employés de la commission d'aviation ont-ils le droit de transporter en aéroplane des passagers autres que des membres du personnel officiel?

13. Est-il permis de faire servir les avions du gouvernement à des parties de plaisir avec des passagers?

14. Qu'est-il arrivé à l'hydroplane employé au survol trans-canadien, et dont les dernières nouvelles disaient qu'il était dans la rivière Rouge, à Winnipeg? Est-il encore inutilement exposé aux rigueurs de l'hiver?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Milice):

1. Le nombre des membres de la commission canadienne d'aviation et du bureau administratif du corps d'aviation du Canada sont: l'honorable Hugh Guthrie, C.R.; O. M. Biggar, C.R.; sir Willoughby Gwatkin, le capitaine W. Hose, le lieutenant-colonel R. Lokie, le lieutenant-colonel J. Stanley Scott et M. E. Deville.

2 et 3. Les fonctions administratives de la commission d'aviation sont réparties entre les officiers ci-dessous, dont les appointements sont comme suit: l'inspecteur général du corps d'aviation du Canada, \$4,180; le directeur de l'aviation, \$4,500; le chef de l'aviation civile, \$3,500; le directeur technique, \$4,500; le directeur du matériel, \$2,400; le secrétaire, \$4,250.

4. Non.

5. Non.